

Etudes de sage-femme (maïeutique) - 2nd cycle

Niveau de diplôme
Bac +5

Composante
Santé

Présentation

Les études en vue du diplôme d'État de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Le deuxième cycle sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'État de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Afin de suivre les stages obligatoires, les étudiants doivent remplir les conditions exigées par l'article L3111-4 du Code de la santé publique en ce qui concerne les vaccinations obligatoires et fournir un justificatif

Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

La formation dispensée au cours des stages permet à l'étudiant de s'inscrire dans une démarche clinique, de développer les compétences professionnelles et transversales indispensables à l'exercice de la profession

de sage-femme. Elle permet une approche réflexive des situations, le développement de l'autonomie et la capacité d'adaptation à des situations cliniques complexes. Au cours de sa formation clinique, l'étudiant aborde les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme, en milieu hospitalier et extrahospitalier et construit son projet professionnel.

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;
- et soutenu leur mémoire avec succès.

Objectifs

a) L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini dans le code de la santé publique.

b) L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages ; c) Une formation à la démarche scientifique ;

c) Une formation à la démarche scientifique ;

d) L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel ;

e) La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Savoir-faire et compétences

La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum ;

Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours ;

Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel ;

Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions ;

Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités ;

Analyser, de façon pluri professionnelle, les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables

S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles ;

Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition ;

Communiquer efficacement dans un contexte pluriprofessionnel ;

S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art

Organisation

Contrôle des connaissances

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements, des stages et des synthèses cliniques correspondants aux deux cycles de formation ;

- validé le Certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;

- et soutenu leur mémoire avec succès.

Aménagements particuliers

Les étudiants suivent une formation aux gestes et soins d'urgence d'un volume de 21 heures. La validation de cette formation est soumise à la présence à tous les ateliers organisés au cours de la formation en 3^{ème} année du 1^{er} cycle et en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle.